

Connaître vos droits en tant que travailleur

Comment prévenir les violations du code du travail sur le lieu de travail

Si vous connaissez vos droits selon le Code du Travail de l'Etat de New York, vous pouvez vous protéger sur le lieu de travail. Voici des faits et conseils basiques que vous devez garder à l'esprit au travail.

Salaires

Toute personne doit percevoir au moins le salaire minimal, quel que soit sa profession ou son profil d'employé(e). Si vous travaillez plus de 40 heures par semaine, toutes les heures de travail supplémentaires doivent être payées, sauf dans certains cas (les ouvriers agricoles ou les travailleurs de soins à domicile, par exemple). Pour de plus amples informations sur le salaire minimal de l'État de New York, consultez le site

www.labor.ny.gov/minimumwage.

Les lois sur le salaire minimum et les heures supplémentaires s'appliquent à TOUS LES TRAVAILLEURS, même si vous n'avez pas de contrat ou si vous êtes payé :

- à l'heure, à la journée ou à la semaine ;
- en espèces ou par chèque ;
- au noir.

Demandez à effectuer une réclamation si vous pensez que vous ne touchez pas le salaire minimum, ou si vous n'êtes pas payé pour vos heures supplémentaires. Contactez-nous au 1-888-4-NYSDOL (888-469-7365).

Indemnisation

Si vous vous blessez sur le lieu de travail, vous pouvez recevoir une indemnisation, quel que soit votre statut d'immigration. Contactez le Défenseur des travailleurs en cas d'accident du travail au 1-888-580-6665.

Protégez-vous

Écrivez le plus d'informations possible, dans le cas où vous devez déposer une réclamation. Ces renseignements comprennent :

- Nom COMPLET de l'employeur (prénom, nom et coordonnées)
- Adresse et/ou numéro de téléphone du lieu de travail
- État et plaque d'immatriculation du véhicule (si quelqu'un vient vous chercher pour aller travailler)
- Coordonnées de vos collègues de travail (ils peuvent se rappeler de choses que vous avez oubliées)
- Horaires de début et fin de votre travail (y compris les pauses)
- Combien l'employeur a accepté de vous payer

Écrivez le nom de la société listé sur un permis ou une licence, ou demandez une carte de visite. Si l'employeur sait que vous avez ses coordonnées, il sera moins enclin à violer le droit du travail.

Si vous avez un appareil photo, vous pouvez prendre des photos du lieu de travail et des personnes qui travaillent avec vous. Cela peut vous aider dans votre réclamation.

Signes d'alerte

Il y a de nombreux signes qui doivent vous alerter sur les violations du droit du travail. Vous pouvez être victime d'un vol de salaire, si vous :

- ne recevez pas un décompte des heures travaillées (si vous êtes payé par chèque ou en espèces) ;
- êtes facturé pour des équipements nécessaires pour travailler, ou des dommages aux biens ;
- travaillez au moins six heures d'affilée et n'avez pas au moins une demi-heure de pause déjeuner.

Si vous avez un problème lié au travail avec votre employeur, le Département du Travail



peut vous aider à déposer une réclamation.
Le Département du Travail NE PARTAGE
PAS VOTRE NOM avec d'autres agences
gouvernementales.

Pour vous aider

Si vous souhaitez déposer une réclamation,
veuillez contacter le Département du Travail de
l'état où vous travaillez.

Voici les numéros de téléphone pour appeler
le Département du Travail dans les États ci-
dessous :

New York : 1-888-4-NYSDOL (888-469-7365)

New Jersey : (609) 292-2305

Connecticut : (860) 263-6790

Pennsylvanie: (717) 787-4671

New York State Department of Labor
Division of Immigrant Policies and Affairs
(Département du Travail de l'Etat de New York
Division des politiques et affaires liées à
l'immigration)
1-877-466-9757